



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE  
PARIS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS

N°75-2016-022

PUBLIÉ LE 28 AVRIL 2016

# Sommaire

## Agence régionale de santé

75-2016-04-27-003 - ARRÊTÉ prescrivant les mesures pour mettre fin au danger imminent pour la santé publique constaté dans le logement situé au 4ème étage porte face droite de l'immeuble sis 7 Square du Limousin à Paris 13ème (3 pages) Page 4

## Agence régionale de santé – Délégation territoriale de Paris

75-2016-04-27-002 - ARRÊTÉ prescrivant les mesures pour mettre fin au danger imminent pour la santé publique constaté dans le logement situé dans le bâtiment A, au 7ème étage, porte 171 de l'immeuble sis 18 rue Saint-Fargeau à Paris 20ème. (2 pages) Page 8

75-2016-04-27-001 - ARRÊTÉ prescrivant les mesures pour mettre fin au danger imminent pour la santé publique constaté dans le logement situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 71 rue Leblanc à Paris 15ème. (2 pages) Page 11

## Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2016-04-15-007 - Arrêté directeur portant création d'un comité des risques de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (1 page) Page 14

75-2016-04-14-009 - arrêté fixant la composition des jury des concours interne sur épreuves et externe sur titres d'adjoints des cadres hospitaliers ouverts à l'assistance publique-hôpitaux de Paris (2 pages) Page 16

## Assistance publique – Hôpitaux de Paris - Hôpitaux universitaires Paris

### Seine-Saint-Denis

75-2016-04-12-006 - Arrêté de désignation des Présidents des CHSCT locaux du GH Paris Seine Saint-Denis de l'APHP (2 pages) Page 19

### Préfecture de Police

75-2016-04-25-006 - Arrêté n°16-0031-DPG/5 portant renouvellement de l'autorisation d'exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière - établissement "FRIEDLAND CONDUITE" situé 6 rue Berryer 75008 PARIS (3 pages) Page 22

75-2016-04-25-007 - Arrêté n°160034-DPG/5 portant agrément d'un établissement chargé d'organiser des stages de sensibilisation à la sécurité routière - établissement "ECF DUPEIX" situé 61 boulevard de Grenelle 75015 PARIS (3 pages) Page 26

75-2016-04-12-013 - Arrêté n°DTPP 2016-337 portant renouvellement d'agrément d'un organisme de formation assurant la préparation du certificat de capacité professionnelle des conducteurs de taxi et leur formation continue - école "CSGT FORMATION" située 60 rue de la Convention 93120 LA COURNEUVE (2 pages) Page 30

75-2016-04-12-009 - Arrêté n°DTPP 2016-338 portant renouvellement d'agrément d'un organisme de formation assurant la préparation du certificat de capacité professionnelle des conducteurs de taxi et leur formation continue - école "ADE FORMATION" située 25 boulevard CARNOT 93200 SAINT-DENIS (2 pages) Page 33

75-2016-04-12-010 - Arrêté n°DTPP 2016-339 portant renouvellement d'agrément d'un organisme de formation assurant la préparation du certificat de capacité professionnelle des conducteurs de taxi et leur formation continue - école "SARL TAXI ECOLE BBV" située 2 bis rue Dupont de l'Eure 75020 PARIS (2 pages)	Page 36
75-2016-04-12-012 - Arrêté n°DTPP 2016-340 portant renouvellement d'agrément d'un organisme de formation assurant la préparation du certificat de capacité professionnelle des conducteurs de taxi et leur formation continue - école "ECOLE DE TAXIS de PARIS ILE-DE-FRANCE-ETPIF" située 129 rue Jules Guesde 92300 LEVALLOIS-PERRET (2 pages)	Page 39
75-2016-04-12-007 - Arrêté n°DTPP 2016-341 autorisant l'exploitation d'une école de formation préparant à la formation à l'examen de conducteur de voiture de transport avec chauffeur (VTC), et à la formation continue - établissement "SAS FORMATRANS PARIS" situé 20/22 rue des Petits-Hôtels 75010 PARIS (1 page)	Page 42
75-2016-04-12-011 - Arrêté n°DTPP 2016-343 portant renouvellement d'agrément d'un organisme de formation assurant la préparation du certificat de capacité professionnelle des conducteurs de taxi et leur formation continue - école "SARL SOCIETE RENEE TRASSARD" située 26 avenue Carnot 94190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (2 pages)	Page 44
75-2016-04-12-008 - Arrêté n°DTPP 2016-344 portant agrément d'un organisme de formation assurant la préparation du certificat de capacité professionnelle des conducteurs de taxi et la formation continue - établissement "UNT FORMATIONS" situé 1 bis rue du Havre 75008 PARIS (2 pages)	Page 47
75-2016-04-06-001 - Liste des arrêtés d'autorisation relatifs à l'installation d'un système de vidéoprotection après avis de la Commission Départementale de Vidéoprotection. (12 pages)	Page 50

Agence régionale de santé

75-2016-04-27-003

**ARRÊTÉ** prescrivant les mesures pour mettre fin au danger imminent pour la santé publique constaté dans le logement situé au 4ème étage porte face droite de l'immeuble sis 7 Square du Limousin à Paris 13ème



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE REGION ILE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS

Agence régionale de santé  
d'Ile-de-France

Délégation territoriale de Paris

dossier n° : 15100236

## ARRÊTÉ

prescrivant les mesures pour mettre fin au danger imminent pour la santé publique constaté dans le logement situé au 4<sup>ème</sup> étage porte face droite de l'immeuble sis 7 Square du Limousin à Paris 13<sup>ème</sup>.

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE,  
PRÉFET DE PARIS,  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le code de la santé publique, et notamment son article L.1311-4, modifié par l'article 18 de la loi de santé publique n° 2004-806 du 9 août 2004, et complété par l'ordonnance n° 2005-1566 du 15 décembre 2005 relative à la lutte contre l'habitat insalubre ou dangereux ;

**Vu** l'arrêté interpréfectoral n° 79-561 du 20 novembre 1979 modifié par les arrêtés n° 82-10468 du 4 juin 1982, n° 86-10377 du 23 avril 1986 et n° 89-10266 du 3 avril 1989, portant règlement sanitaire départemental de Paris, et notamment ses articles 23, 23-1, 51, 119 et 121 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°20160413-004 du 13 avril 2016 portant délégation de signature à Monsieur Christophe DEVYS, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, à Monsieur Gilles ECHARDOUR, délégué territorial de Paris, et à Monsieur Denis LEONE, délégué territorial adjoint de Paris et à divers agents placés sous leur autorité ;

**Vu** le rapport du service technique de l'habitat de la ville de Paris, en date du 22 avril 2016, constatant l'urgence de prendre des mesures d'assainissement dans le logement situé au 4<sup>ème</sup> étage porte face droite de l'immeuble sis 7 Square du Limousin à Paris 13<sup>ème</sup>, occupé par Monsieur Mammar BELKREDIM, propriété de PARIS HABITAT, domicilié 71-73 boulevard Masséna à Paris 13<sup>ème</sup> ;

**Considérant** qu'il ressort notamment du rapport du service technique de l'habitat de la ville de Paris en date du 22 avril 2016 susvisé que des objets entassés dans le couloir empêchent l'ouverture de la porte d'entrée, les sols sont sales, les installations sanitaires sont entartrées et sales, la chasse d'eau fuit en continu, toutes les pièces sont encombrées par un amoncellement d'objets divers ;

**Considérant** que les cendres et mégots visibles dans le cendrier font craindre un risque de départ et de propagation d'incendie en raison de la nature des matériaux accumulés ;

**Considérant** que la situation visée dans le rapport du service technique de l'habitat de la ville de Paris en date du 22 avril 2016 constitue un risque d'épidémie et un danger imminent pour la santé des occupants et du voisinage ;

**Considérant** qu'il y a lieu de réaliser d'urgence, les mesures destinées à faire cesser l'insalubrité constatée ;

**Sur proposition** du délégué territorial de Paris de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France ;

Millénaire 2 - 35, rue de la Gare, 75935 PARIS CEDEX 19 – 01 44 02 09 00

[www.ars.iledefrance.sante.fr](http://www.ars.iledefrance.sante.fr)

## ARRÊTE

**Article 1.** - Il est fait injonction à Monsieur Mammar BELKREDIM de se conformer dans un délai de **QUINZE JOURS** à compter de la notification du présent arrêté, aux dispositions suivantes dans le logement situé au 4ème étage porte face droite de l'immeuble sis 7 Square du Limousin **à Paris 13<sup>ème</sup>** :

1. **débarrasser, nettoyer, désinfecter, dératiser et désinsectiser l'ensemble du logement afin de ne plus porter atteinte à la salubrité du voisinage ;**
2. **exécuter tous les travaux annexes strictement nécessaires, à titre de complément direct des travaux prescrits ci-dessus, et sans lesquels ces derniers demeureraient inefficaces.**

Ces mesures devront être réalisées avec toutes les précautions nécessaires pour préserver la santé des personnes (notamment les risques liés au plomb ou à l'amiante).

**Article 2.** - A défaut pour la personne mentionnée à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, de se conformer aux dispositions ci-dessus dans le délai imparti, après constatation faite et procès-verbal dressé par l'inspecteur de salubrité du service technique de l'habitat de la ville de Paris, il sera procédé d'office aux mesures nécessaires, dans les conditions énoncées à l'article L.1311-4 du code de la santé publique, et ce à ses risques et périls, sans préjudice des poursuites pénales qui pourront éventuellement être exercées sur la base des articles L.1312-1 et L.1312-2 du code de la santé publique.

**Article 3.** - La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris (Agence régionale de santé d'Ile-de-France, Délégation territoriale de Paris – sise Millénaire 2, 35 rue de la Gare, 75935 PARIS CEDEX 19), soit hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé (Direction générale de la santé –EA2 – sise, 14 avenue Duquesne, 75350 PARIS 07 SP) dans les deux mois suivant sa notification pour les destinataires de la présente décision, ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police pour les autres personnes, qui y auraient intérêt légitime.

L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois pour le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et le ministre chargé de la santé, vaut rejet implicite.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif de Paris (7, rue de Jouy – 75181 PARIS Cedex 04) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision, ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Toutefois, l'exercice d'un recours administratif aura pour effet d'interrompre le délai de recours contentieux, qui recommencera à courir à compter de la réception de la décision valant rejet de la demande.

**Article 4.** – Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris : [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr).

**Article 5.** - Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, le délégué territorial de Paris de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, le maire de Paris sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à

Fait à Paris, le 27 AVR. 2016

Pour le préfet de la région d'Ile-de-France,  
préfet de Paris,  
et par délégation,  
le délégué territorial,

  
Gilles ECHARDOUR

Agence régionale de santé – Délégation territoriale de  
Paris

75-2016-04-27-002

ARRÊTÉ prescrivant les mesures pour mettre fin au danger imminent pour la santé publique constaté dans le logement situé dans le bâtiment A, au 7ème étage, porte 171 de l'immeuble sis 18 rue Saint-Fargeau à Paris 20ème.





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE REGION ILE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS

Agence régionale de santé  
d'Ile-de-France

Délégation territoriale de Paris

dossier n° : 16020419

## ARRÊTÉ

prescrivant les mesures pour mettre fin au danger imminent pour la santé publique constaté dans le logement situé dans le bâtiment A, au 7<sup>ème</sup> étage, porte 171 de l'immeuble sis 18 rue Saint-Fargeau à Paris 20<sup>ème</sup>.

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE,  
PRÉFET DE PARIS,  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le code de la santé publique, et notamment son article L.1311-4, modifié par l'article 18 de la loi de santé publique n° 2004-806 du 9 août 2004, et complété par l'ordonnance n° 2005-1566 du 15 décembre 2005 relative à la lutte contre l'habitat insalubre ou dangereux ;

**Vu** l'arrêté interpréfectoral n° 79-561 du 20 novembre 1979 modifié par les arrêtés n° 82-10468 du 4 juin 1982, n° 86-10377 du 23 avril 1986 et n° 89-10266 du 3 avril 1989, portant règlement sanitaire départemental de Paris, et notamment ses articles 23 et 23-1 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°20160413-004 du 13 avril 2016 portant délégation de signature à Monsieur Christophe DEVYS, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, à Monsieur Gilles ECHARDOUR, délégué territorial de Paris, et à Monsieur Denis LEONE, délégué territorial adjoint de Paris et à divers agents placés sous leur autorité ;

**Vu** le rapport du service technique de l'habitat de la ville de Paris, en date du 26 avril 2016, constatant l'urgence de prendre des mesures d'assainissement dans le logement situé dans le bâtiment A, au 7<sup>ème</sup> étage, porte 171 de l'immeuble sis 18 rue Saint-Fargeau à Paris 20<sup>ème</sup>, occupé par Monsieur Jean Pierre GRASLAND, et propriété de La Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP), division territoriale nord, domiciliée 100 rue du faubourg Saint Antoine à Paris 12<sup>ème</sup> ;

**Considérant** qu'il ressort notamment du rapport du service technique de l'habitat de la ville de Paris en date du 26 avril 2016 susvisé que l'intégralité du logement est dans un état d'encombrement important rendant la circulation impossible. Le sol est recouvert d'effets personnels sur une hauteur de plusieurs centimètres : papiers, journaux, magazines, sacs plastiques, vêtements, produits, vaisselle et emballages ;

**Considérant** que l'accumulation en grande quantité de papiers et de produits inflammables peut constituer un foyer potentiel d'incendie ;

**Considérant** que la situation visée dans le rapport du service technique de l'habitat de la ville de Paris en date du 26 avril 2016 constitue un danger imminent pour la santé des occupants et du voisinage ;

**Considérant** qu'il y a lieu de réaliser d'urgence, les mesures destinées à faire cesser l'insalubrité constatée ;

Millénaire 2 - 35, rue de la Gare, 75935 PARIS CEDEX 19 – 01 44 02 09 00

[www.ars.iledefrance.sante.fr](http://www.ars.iledefrance.sante.fr)

Sur proposition du délégué territorial de Paris de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France ;

## A R R Ê T E

**Article 1.** - Il est fait injonction à Monsieur Jean Pierre GRASLAND, occupant, de se conformer dans un délai de **QUINZE JOURS** à compter de la notification du présent arrêté, aux dispositions suivantes dans le logement situé dans le bâtiment A, au 7<sup>ème</sup> étage, porte 171 de l'immeuble sis 18 rue Saint-Fargeau à Paris 20<sup>ème</sup> :

1. **débarrasser, nettoyer et désinfecter l'ensemble du logement afin de ne plus porter atteinte à la salubrité du voisinage ;**
2. **exécuter tous les travaux annexes strictement nécessaires, à titre de complément direct des travaux prescrits ci-dessus, et sans lesquels ces derniers demeureraient inefficaces.**

Ces mesures devront être réalisées avec toutes les précautions nécessaires pour préserver la santé des personnes (notamment les risques liés au plomb ou à l'amiante).

**Article 2.** - A défaut pour la personne mentionnée à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, de se conformer aux dispositions ci-dessus dans le délai imparti, après constatation faite et procès-verbal dressé par l'inspecteur de salubrité du service technique de l'habitat de la ville de Paris, il sera procédé d'office aux mesures nécessaires, dans les conditions énoncées à l'article L.1311-4 du code de la santé publique, et ce à ses risques et périls, sans préjudice des poursuites pénales qui pourront éventuellement être exercées sur la base des articles L.1312-1 et L.1312-2 du code de la santé publique.

**Article 3.** - La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris (Agence régionale de santé d'Ile-de-France, Délégation territoriale de Paris – sise Millénaire 2, 35 rue de la Gare, 75935 PARIS CEDEX 19), soit hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé (Direction générale de la santé –EA2 – sise, 14 avenue Duquesne, 75350 PARIS 07 SP) dans les deux mois suivant sa notification pour les destinataires de la présente décision, ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police pour les autres personnes, qui y auraient intérêt légitime.

L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois pour le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et le ministre chargé de la santé, vaut rejet implicite.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif de Paris (7, rue de Jouy – 75181 PARIS Cedex 04) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision, ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Toutefois, l'exercice d'un recours administratif aura pour effet d'interrompre le délai de recours contentieux, qui recommencera à courir à compter de la réception de la décision valant rejet de la demande.

**Article 4.** – Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris : [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr).

**Article 5.** - Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, le délégué territorial de Paris de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, le maire de Paris sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. GRASLAND, occupant.

Fait à Paris, le **27 AVR. 2016**  
 Pour le préfet de la région d'Ile-de-France,  
 préfet de Paris,  
 et par délégation,  
 le délégué territorial de Paris

  
 Gilles ECHARDOUR

Millénaire 2 - 35, rue de la Gare, 75935 PARIS CEDEX 19 – 01 44 02 09 00

[www.ars.iledefrance.sante.fr](http://www.ars.iledefrance.sante.fr)

Agence régionale de santé – Délégation territoriale de  
Paris

75-2016-04-27-001

**ARRÊTÉ**

prescrivant les mesures pour mettre fin au danger  
imminent pour la santé publique constaté dans le logement  
situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 71 rue Leblanc  
à Paris 15ème.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE REGION ILE-DE-FRANCE  
 PREFET DE PARIS

Agence régionale de santé  
 d'Ile-de-France

Délégation territoriale de Paris

dossier n° : 16040101

## ARRÊTÉ

prescrivant les mesures pour mettre fin au danger imminent pour la santé publique constaté dans le logement situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 71 rue Leblanc à Paris 15<sup>ème</sup>.

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE,  
 PRÉFET DE PARIS,  
 Officier de la Légion d'Honneur  
 Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le code de la santé publique, et notamment son article L.1311-4, modifié par l'article 18 de la loi de santé publique n° 2004-806 du 9 août 2004, et complété par l'ordonnance n° 2005-1566 du 15 décembre 2005 relative à la lutte contre l'habitat insalubre ou dangereux ;

**Vu** l'arrêté interpréfectoral n° 79-561 du 20 novembre 1979 modifié par les arrêtés n° 82-10468 du 4 juin 1982, n° 86-10377 du 23 avril 1986 et n° 89-10266 du 3 avril 1989, portant règlement sanitaire départemental de Paris, et notamment ses articles 23, 23-1, 51, 119 et 121 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°20160413-004 du 13 avril 2016 portant délégation de signature à Monsieur Christophe DEVYS, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, à Monsieur Gilles ECHARDOUR, délégué territorial de Paris, et à Monsieur Denis LEONE, délégué territorial adjoint de Paris et à divers agents placés sous leur autorité ;

**Vu** le rapport du service technique de l'habitat de la ville de Paris, en date du 26 avril 2016, constatant l'urgence de prendre des mesures d'assainissement dans le logement situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis **71 rue Leblanc à Paris 15<sup>ème</sup>**, occupé par Monsieur MINAKOV Aleksa, propriété de la Régie Immobilière de la Ville de Paris, Direction territoriale Sud, domiciliée 13 avenue de la Porte d'Italie, TSA 51370, 75621 PARIS Cedex 13 ;

**Considérant** qu'il ressort notamment du rapport du service technique de l'habitat de la ville de Paris en date du 26 avril 2016 susvisé que des éléments en bois, des cartons et déchets divers sont amoncelés sur le sol de toutes les pièces du logement, rendant le cheminement impossible pour une grande partie de sa surface, que ce désordre a tendance à se propager de plus en plus à l'extérieur du logement, que la puissance calorifique accumulée dans le logement présente un risque important d'incendie ;

**Considérant** que la situation visée dans le rapport du service technique de l'habitat de la ville de Paris en date du 26 avril 2016 constitue un danger imminent pour la santé de l'occupant et du voisinage ;

**Considérant** qu'il y a lieu de réaliser d'urgence, les mesures destinées à faire cesser l'insalubrité constatée ;

**Sur proposition** du délégué territorial de Paris de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France ;



## ARRÊTE

**Article 1.** - Il est fait injonction à Monsieur MINAKOV Aleksa de se conformer dans un délai de **QUINZE JOURS** à compter de la notification du présent arrêté, aux dispositions suivantes dans le logement situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis **71 rue Leblanc à Paris 15<sup>ème</sup>** :

1. **débarrasser, nettoyer, désinfecter, dératiser et désinsectiser l'ensemble du logement afin de ne plus porter atteinte à la salubrité du voisinage ;**
2. **exécuter tous les travaux annexes strictement nécessaires, à titre de complément direct des travaux prescrits ci-dessus, et sans lesquels ces derniers demeureraient inefficaces ;**

Ces mesures devront être réalisées avec toutes les précautions nécessaires pour préserver la santé des personnes (notamment les risques liés au plomb ou à l'amiante).

**Article 2.** - A défaut pour la personne mentionnée à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, de se conformer aux dispositions ci-dessus dans le délai imparti, après constatation faite et procès-verbal dressé par l'inspecteur de salubrité du service technique de l'habitat de la ville de Paris, il sera procédé d'office aux mesures nécessaires, dans les conditions énoncées à l'article L.1311-4 du code de la santé publique, et ce à ses risques et périls, sans préjudice des poursuites pénales qui pourront éventuellement être exercées sur la base des articles L.1312-1 et L.1312-2 du code de la santé publique.

**Article 3.** - La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris (Agence régionale de santé d'Ile-de-France, Délégation territoriale de Paris – sise Millénaire 2, 35 rue de la Gare, 75935 PARIS CEDEX 19), soit hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé (Direction générale de la santé –EA2 – sise, 14 avenue Duquesne, 75350 PARIS 07 SP) dans les deux mois suivant sa notification pour les destinataires de la présente décision, ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police pour les autres personnes, qui y auraient intérêt légitime.

L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois pour le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et le ministre chargé de la santé, vaut rejet implicite.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif de Paris (7, rue de Jouy – 75181 PARIS Cedex 04) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision, ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Toutefois, l'exercice d'un recours administratif aura pour effet d'interrompre le délai de recours contentieux, qui recommencera à courir à compter de la réception de la décision valant rejet de la demande.

**Article 4.** – Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris : [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr).

**Article 5.** - Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, le délégué territorial de Paris de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, le maire de Paris sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur MINAKOV Aleksa, en sa qualité d'occupant.

Fait à Paris, le **27 AVR 2016**

Pour le préfet de la région d'Ile-de-France,  
préfet de Paris,  
et par délégation,  
le délégué territorial de Paris

  
Gilles ECHARDOUR

Millénaire 2 - 35, rue de la Gare, 75935 PARIS CEDEX 19 – 01 44 02 09 00

[www.ars.iledefrance.sante.fr](http://www.ars.iledefrance.sante.fr)

# Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2016-04-15-007

## Arrêté directeur portant création d'un comité des risques de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

*Le comité des risques de l'AP-HP qui a compétence pour définir la politique de maîtrise des risques de toute nature et son organisation à partir d'une cartographie des risques sensibles ou majeurs proposée conjointement par la Direction de l'Inspection et de l'Audit (DIA) et par la Direction Economique, Financière, de l'investissements et du Patrimoine (DEFIP) compétente pour les risques comptables et financiers.*

**Arrêté directeurial n°..... portant création d'un comité des risques de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris**

*Le Directeur général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris*

*Vu le code de la santé publique et notamment ses articles .....*

*Vu l'arrêté directeurial n° 2014146-0006 du 26 mai 2014 relatif aux missions et à la l'organisation de la direction générale, modifié,*

La Secrétaire générale entendue,

**ARRETE:**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Il est créé un comité des risques de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris qui a compétence pour définir la politique de maîtrise des risques de toute nature et son organisation à partir d'une cartographie des risques sensibles ou majeurs proposée conjointement par la Direction de l'Inspection et de l'Audit (DIA) et par la Direction Economique, Financière, de l'Investissements et du Patrimoine (DEFIP) compétente pour les risques comptables et financiers.  
Le comité des risques détermine le programme annuel des audits à réaliser sur les dispositifs de contrôle interne et en assure l'évaluation par un suivi régulier.

**Article 2 :**

Le comité des risques est composé de l'ensemble des directeurs fonctionnels du Siège et de deux directeurs de groupes hospitaliers. Il est présidé par la Secrétaire générale de l'AP HP. Sont invitées à participer aux réunions de ce comité toutes les personnes que la présidente du comité juge utile d'entendre, notamment les responsables médicaux.  
La DIA est chargée d'animer les travaux du comité et en assure le secrétariat.

**Article 3**

Le comité des risques se réunit au minimum deux fois par an.

**Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 15 AVR. 2016

Le Directeur Général

Martin HIRSCH

# Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2016-04-14-009

arrêté fixant la composition des jury des concours interne  
sur épreuves et externe sur titres d'adjoints des cadres  
hospitaliers ouverts à l'assistance publique-hôpitaux de  
Paris



**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
DE L'AP-HP****CENTRE DE LA FORMATION ET  
DU DEVELOPEMENT DES COMPETENCES****Service Concours**

Le Directeur Général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu l'arrêté directeurial n°2015329-0033 du 25 novembre 2015, portant ouverture, à compter du 04 février 2016, d'un concours interne sur épreuves et d'un concours externe sur titres pour l'accès au premier grade du corps des Adjointes des Cadres Hospitaliers à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté directeurial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013, fixant les matières déléguées par le directeur général de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris;

Vu l'arrêté n°2014080-0013 du 21 mars 2014, portant délégation de signature du directeur du Centre de la Formation et du Développement des Compétences (CFDC) de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;

La Secrétaire générale entendue ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Le jury du concours externe sur titres pour l'accès au premier grade du corps des Adjointes des Cadres Hospitaliers à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, prévu par l'arrêté directeurial n°2015329-0033 du 25 novembre 2015 susvisé est constitué ainsi qu'il suit :

**Président :**

Mme DESPLANCHES	Directeur d'hôpital Département du Développement Professionnel	SIEGE
-----------------	---	-------

agissant en qualité de représentant du Directeur Général

**Membres :**

Mme LEGUAY PORTADA	Directeur d'hôpital Direction des Ressources Humaines	C.H. ANDRE GREGOIRE
--------------------	--	---------------------

M. BREUILLER	Attaché Principal d'Administration Hospitalière	
--------------	---	--

C.F.D.C

Mme PENAIRE	Professeur	EDUCATION NATIONALE
-------------	------------	---------------------

.../...

**ARTICLE 2** : est adjoint aux membres du jury du concours externe sur titres d'Adjoints des cadres hospitaliers l'examineur suivant :

M. DOGBEH                                  Professeur                                  EDUCATION NATIONALE

**ARTICLE 3** : Le jury du concours interne sur épreuves pour l'accès au premier grade du corps des Adjoints des Cadres Hospitaliers à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, prévu par l'arrêté directeur n°2015329-0033 du 25 novembre 2015 susvisé est constitué ainsi qu'il suit :

Président :

Mme DE FAVERGES                      Directeur d'hôpital                                  MINISTERE DE LA SANTE  
agissant en qualité de représentant du Directeur Général

Membres :

M. SAVARD                                  Attaché d'Administration Hospitalière                  SIEGE APHP  
Direction Economique, Financière de l'Investissement et du Patrimoine

Mme LE BROUSTER                      Attachée d'Administration Hospitalière                  HOPITAL DE ST MAURICE  
Responsable des Admissions

Mme MIRVAL                                  Professeur                                  EDUCATION NATIONALE

**ARTICLE 4** : est adjoint aux membres du jury du concours interne d'Adjoint des cadres hospitaliers l'examineur suivant :

M. DOGBEH                                  Professeur                                  EDUCATION NATIONALE

**ARTICLE 5** : Madame BUKASA-MFUNI et Monsieur DJOUNADI Ali du Service Concours à la Direction des Ressources Humaines de l'AP-HP sont chargés du secrétariat de ces concours.

**ARTICLE 6** : La Secrétaire Générale de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris et le Directeur des Ressources Humaines assureront, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 14 avril 2016  
Pour le Directeur Général  
et par délégation,  
Pour le Directeur du C.F.D.C.  
empêché,

Le Directeur Adjoint

Claude ODIER



Assistance publique – Hôpitaux de Paris - Hôpitaux  
universitaires Paris Seine-Saint-Denis

75-2016-04-12-006

Arrêté de désignation des Présidents des CHSCT locaux du  
GH Paris Seine Saint-Denis de l'APHP

**ARRÊTÉ n° 2016-009**

**Relatif à la désignation des Présidents des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail locaux du GH Paris-Seine-Saint-Denis de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris**

LE DIRECTEUR DU GROUPE HOSPITALIER SEINE-SAINT-DENIS DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE-HÔPITAUX DE PARIS

VU le code du travail et notamment ses articles R4615-1 à R4615-21 spécifiques aux établissements publics de santé ;

VU le règlement intérieur type de l'AP-HP et notamment son annexe 7 relative aux CHSCT ;

VU l'arrêté n°2016-001 du 4 janvier 2016 du Directeur de Groupe hospitalier portant délégation de signature ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

M. Frédéric ESPENEL, Directeur de l'hôpital Avicenne, est désigné comme Président du CHSCT local de l'hôpital Avicenne. En cas d'absence ou d'empêchement de M. ESPENEL, le CHSCT local de l'hôpital Avicenne est présidé par Mme Emilie LEBEE, Directrice des Ressources humaines. En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. ESPENEL et de Mme LEBEE, le CHSCT local d'Avicenne est présidé par M. Jean-François AGULHON, Directeur adjoint des Ressources humaines.

**ARTICLE 2 :**

Mme Laure WALLON, Directrice de l'hôpital Jean Verdier, est désignée comme Présidente du CHSCT local de l'hôpital Jean Verdier. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laure WALLON, le CHSCT local de l'hôpital Jean Verdier est présidé par Mme Emilie LEBEE, Directrice des Ressources humaines. En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme WALLON et de Mme LEBEE, le CHSCT local d'Avicenne est présidé par M. Jean-François AGULHON, Directeur adjoint des Ressources humaines.

**ARTICLE 3 :**

Mme Cécile CASTAGNO, Directrice de l'hôpital René Muret, est désignée comme Présidente du CHSCT local de l'hôpital René Muret. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile CASTAGNO, le CHSCT local de l'hôpital René Muret est présidé par Mme Emilie LEBEE, Directrice des Ressources humaines. En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme CASTAGNO et de Mme LEBEE, le CHSCT local d'Avicenne est présidé par M. Jean-François AGULHON, Directeur adjoint des Ressources humaines.

1/2

**ARTICLE 4 :**

L'arrêté du 20 janvier 2016 est abrogé.

**ARTICLE 5 :**

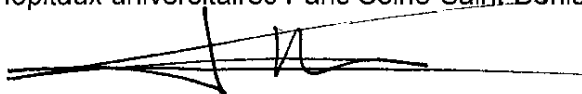
Le Directeur du groupe hospitalier Paris Seine Saint Denis est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 6 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la Préfecture de police de Paris.

Fait à BOBIGNY, le 12 avril 2016

M. Didier FRANDJI,  
Directeur du Groupe hospitalier  
Hôpitaux universitaires Paris Seine-Saint-Denis



Préfecture de Police

75-2016-04-25-006

Arrêté n°16-0031-DPG/5 portant renouvellement de l'autorisation d'exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière - établissement "FRIEDLAND CONDUITE" situé 6 rue Berryer 75008 PARIS



**PREFECTURE DE POLICE**

DIRECTION DE LA POLICE GENERALE  
Sous-direction de la Citoyenneté et des Libertés Publiques  
Bureau des permis de conduire

Paris, le **25 AVR. 2016**

**ARRETE N° 16-0031-DPG/5**  
**PORTANT RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION D'EXPLOITER**  
**UN ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT, A TITRE ONEREUX, DE LA CONDUITE DES**  
**VEHICULES A MOTEUR ET DE LA SECURITE ROUTIERE**

LE PREFET DE POLICE,

Vu le Code de la Route, notamment ses articles L.213-1 à L.213-8, R.213-1 à R.213-6 et R.411-10 à R.411-12 ;

Vu la Loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

Vu le code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles R.123.3 et R.123.43 ;

Vu le Code de la consommation, notamment ses articles L. 121-1, L.132-1 à L. 132-5, L. 141-1, R. 132-1 et R. 132-2 ;

Vu le décret n° 2000-1335 du 26 décembre 2000 relatif à l'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté ministériel AM 87-07/C du 19 juin 1987 pris pour l'application du Code de la consommation ;

Vu l'arrêté ministériel n° 01-000-26A du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, et sa circulaire d'application n° 2001.5 du 25 janvier 2001 modifiée;

Vu l'arrêté du 20 avril 2012 modifié fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 11-0018-DPG/5 du 19 mai 2011 portant agrément n°**E.06.075.3198.0**, délivré à Monsieur Jean-Christophe CHEMIN en vue de l'exploitation d'un établissement situé 6 rue Berryer à Paris 8<sup>ème</sup>, sous la dénomination « **FRIEDLAND CONDUITE** »;

.../...

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

*Liberté Egalité Fraternité*

PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> - [mél:courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr](mailto:mél:courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr)

1



Considérant que la demande de renouvellement d'agrément, présentée par Monsieur Jean-Christophe CHEMIN en date du 3 décembre 2015, relative à l'exploitation de son établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, a été complétée le 29 février 2016 ;

Considérant que le demandeur remplit les conditions réglementaires ;

Sur proposition du Directeur de la Police Générale ;

## **ARRETE :**

### Article 1er

L'autorisation d'exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière situé 6 rue Berryer à Paris 8<sup>ème</sup> sous la dénomination « **FRIEDLAND CONDUITE** », gérant de la S.A.R.L. « **FRIEDLAND CONDUITE** », est renouvelée à Monsieur Jean-Christophe CHEMIN pour une durée de cinq ans sous le N° E. **06.075.3198.0**, à compter du présent arrêté ;

Sur demande de l'exploitant, présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si toutes les conditions réglementaires sont remplies.

### Article 2

L'établissement est habilité, au vu des autorisations d'enseigner fournies, à dispenser les formations aux catégories de permis suivantes :

**B – AAC ;**

### Article 3

L'exploitant de l'établissement demeure personnellement responsable de la sécurité de celui-ci, conformément aux dispositions prévues par le code de la Construction et de l'Habitation.

La surface de l'établissement est de **35 m<sup>2</sup>** et le nombre de personnes susceptibles d'être admises simultanément dans la salle de formation à l'épreuve théorique du permis de conduire est fixé à **24**, y compris l'enseignant.

.../...



#### Article 4

Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté du 8 janvier 2001 susvisé.

#### Article 5

Pour tout changement d'adresse du local d'activité ou toute reprise de ce local par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément d'exploiter devra être présentée deux mois avant la date du changement ou de la reprise.

#### Article 6

Toute transformation du local d'activité, tout abandon ou extension d'une formation mentionnée à l'article 2 doit faire l'objet d'une demande de modification du présent arrêté par l'exploitant.

#### Article 7

Le présent agrément et toute décision affectant sa validité seront enregistrés dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à la Préfecture de Police.

#### Article 8

L'agrément peut être à tout moment suspendu ou abrogé selon les conditions fixées par le décret n° 2000-1335 susvisé.

#### Article 9

Le Directeur de la Police Générale est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs.

Pour le Préfet de Police et par délégation  
Pour le Directeur de la Police Générale  
L'adjoint au chef du 5<sup>ème</sup> bureau

  
Ingrid CORIDUN - J 3

Préfecture de Police

75-2016-04-25-007

Arrêté n°160034-DPG/5 portant agrément d'un  
établissement chargé d'organiser des stages de  
sensibilisation à la sécurité routière - établissement "ECF  
DUPLEIX" situé 61 boulevard de Grenelle 75015 PARIS



**PREFECTURE DE POLICE**  
**DIRECTION DE LA POLICE GENERALE**

Sous-direction de la Citoyenneté et des Libertés Publiques  
Bureau des Permis de Conduire

Paris, le 25 AVR. 2016

**ARRETE N° 160034 - DPG / 5 PORTANT AGREMENT D'UN ETABLISSEMENT**  
**CHARGE D'ORGANISER DES STAGES DE SENSIBILISATION A LA SECURITE**  
**ROUTIERE**

**LE PREFET DE POLICE**

Vu le code de la route et notamment ses articles L. 212-1 à L.212-5, L.213-1 à L. 213-7, L. 223-6, R. 212-1 à R. 213-6 et R. 223-5 à R. 223-9 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles R. 123-3 et R. 123-43 ;

Vu la Loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

Vu le décret n° 2009-1678 du 29 décembre 2009 relatif à l'enseignement de la conduite et à l'animation de stages de sensibilisation à la sécurité routière ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 juin 2012 fixant les conditions d'exploitation des établissements chargés d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 juin 2012 relatif à l'autorisation d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière ;

Considérant que la demande d'agrément, présentée par Monsieur Julien DHORDAIN en date du 12 janvier 2016, relative à l'exploitation de son établissement chargé d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière nommé « ECF DUPLÉIX » a été complétée le 11 mars 2016 ;

Considérant que le demandeur répond aux conditions imposées par la réglementation ;

Sur proposition du Directeur de la Police Générale ;

.../...

1

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

*Liberté Egalité Fraternité*

PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> - [mél:courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr](mailto:courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr)

**ARRETE :**

**ARTICLE 1**

L'autorisation d'organiser des stages de sensibilisation à la sécurité routière est délivrée à Monsieur Julien DHORDAIN, gérant de la SARL « I.E.U.R.R.E.C.A. », sous la dénomination « ECF DUPLEIX », sous le numéro R 16 075 0001 0 pour l'établissement, dont le siège social est situé au 61, boulevard de Grenelle à 75015 Paris.

**ARTICLE 2**

Cet agrément est délivré pour une durée de 5 ans à compter de la date du présent arrêté. Sur demande de l'exploitant présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si les conditions requises sont remplies.

**ARTICLE 3**

L'établissement est habilité à organiser des stages de sensibilisation à la sécurité routière dans trois salles de formation situées aux adresses suivantes :

- **ECF Montparnasse Pasteur** : 47, rue Falguière – 75015 Paris – 113m<sup>2</sup>
- **Salle PANHARD et LEVASSOR** : 6-8, place de la Concorde – 75008 Paris – 113m<sup>2</sup>
- **Salle DEDION** : 6-8, place de la Concorde – 75008 Paris – 88m<sup>2</sup>

**ARTICLE 4**

Pour tout changement d'adresse d'une ou plusieurs salles de formation, une demande de modification de l'agrément en cours devra être présentée deux mois avant la date du changement.

**ARTICLE 5**

Pour tout changement de raison sociale de l'établissement, une demande de modification de l'agrément en cours devra être présentée dans un délai de cinq jours maximum.

**ARTICLE 6**

Les stages de sensibilisation à la sécurité routière sont assurés par des animateurs reconnus aptes conformément aux dispositions de l'arrêté du 26 juin 2012 relatif à l'autorisation d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière.

Les stages se déroulent sur 2 jours consécutifs à raison de 7 heures effectifs par jour.

Le nombre de stagiaires par session doit être compris entre 6 et 20.

A l'issue du stage, l'exploitant doit délivrer à chacun des participants une attestation de suivi de stage. Celle-ci doit également être transmise au Préfet de Police dans un délai de 15 jours.

.../...



#### ARTICLE 7

L'exploitant de l'établissement chargé d'organiser des stages de sensibilisation à la sécurité routière adresse au Préfet de Police, au plus tard le 31 janvier de chaque année (N) :

1° / Un rapport complet d'activité au titre de l'année précédente (N-1) mentionnant :

- a) Le calendrier des stages organisés ainsi que l'identité des animateurs ;
- b) Les effectifs et le profil des stagiaires ;

2° / Le calendrier prévisionnel des stages devant être organisés au cours de l'année (N) et l'identité des animateurs pour chacun des stages prévus. Toute modification doit être signalée au préfet.

#### ARTICLE 8

L'exploitant de l'établissement doit prévenir la Préfecture de Police de toute annulation de stage prévue dans le calendrier prévisionnel dans un délai préalable de 8 jours minimum.

#### ARTICLE 9

L'exploitant de l'établissement est personnellement responsable de la sécurité de celui-ci, conformément aux dispositions prévues par le code de la Construction et de l'Habitation.

#### ARTICLE 10

Le présent agrément et toute décision affectant sa validité seront enregistrés dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à la Préfecture de Police.

#### ARTICLE 11

L'agrément peut être à tout moment suspendu ou abrogé selon les conditions fixées par l'arrêté ministériel du 26 juin 2012 susvisé.

#### ARTICLE 12

Le Directeur de la Police Générale est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée dans le recueil des actes administratifs.

Pour le Préfet de Police et par délégation  
Pour le Directeur de la Police Générale  
L'adjoint au chef du 5<sup>ème</sup> bureau

Ingrid CORIDUN - J 3

Préfecture de Police

75-2016-04-12-013

Arrêté n°DTPP 2016-337 portant renouvellement  
d'agrément d'un organisme de formation assurant la  
préparation du certificat de capacité professionnelle des  
conducteurs de taxi et leur formation continue - école  
"CSGT FORMATION" située 60 rue de la Convention  
93120 LA COURNEUVE



DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA  
PROTECTION DU PUBLIC  
SOUS-DIRECTION DES DEPLACEMENTS ET DE L'ESPACE  
PUBLIC  
Bureau des taxis et transports publics

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° DTPP 2016- 337**  
**du 12 AVR. 2016 portant renouvellement d'agrément d'un organisme de**  
**formation assurant la préparation du certificat de capacité**  
**professionnelle des conducteurs de taxi et leur formation continue**

**Le Préfet de Police**

Vu le code des transports et notamment son article R.3120-9 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DTPP 2013-316 du 14 mars 2013 relatif au renouvellement de l'agrément de trois ans d'un organisme de formation assurant la préparation du certificat de capacité professionnelle des conducteurs de taxi et la formation continue ;

Vu l'arrêté 2014-00407 du 21 mai 2014 modifié relatif à la composition et au fonctionnement de la commission des taxis et des voitures de petite remise ;

Vu les demandes déposées par l'école CSGT FORMATION-Centre Solidaire de Gestion des Taxis Formation en date des 11 janvier 2016, 4 et 5 février 2016, et 31 mars 2016, représentée par son président, Monsieur Djillali OUANFOUF ;

Vu l'avis de la commission des taxis et voitures de petite remise ;

Sur proposition du directeur des Transports et de la Protection du Public,

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
*Liberté Egalité Fraternité*



PRÉFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais -75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73  
Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)  
<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> – mél : [courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr](mailto:courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr)

1

## Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** – L'agrément de l'école CSGT FORMATION-Centre Solidaire de Gestion des Taxis Formation, rattaché au siège du 60 rue de la Convention-93120 La Courneuve et locaux pédagogiques sis 104 boulevard Maurice Berteaux- 95110 SANNOIS, est renouvelé pour une période de cinq ans sous le numéro 12-34 afin d'assurer :

- la préparation au certificat de capacité professionnelle des conducteurs de taxi,
- la formation continue des conducteurs de taxi.

**Article 2.** – Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris, et de la Préfecture de Police ».

Pour le Préfet de Police et par délégation,  
Le Directeur des Transports et de la Protection du Public

**Le sous-directeur**  
**des déplacements et de l'espace public**

**Michel MARQUER**



Préfecture de Police

75-2016-04-12-009

Arrêté n°DTPP 2016-338 portant renouvellement  
d'agrément d'un organisme de formation assurant la  
préparation du certificat de capacité professionnelle des  
conducteurs de taxi et leur formation continue - école  
"ADE FORMATION" située 25 boulevard CARNOT  
93200 SAINT-DENIS

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA  
PROTECTION DU PUBLIC  
SOUS-DIRECTION DES DEPLACEMENTS ET DE L'ESPACE  
PUBLIC  
Bureau des taxis et transports publics

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° DTPP 2016-338**  
**du 12 AVR. 2016 portant renouvellement d'agrément d'un organisme de**  
**formation assurant la préparation du certificat de capacité**  
**professionnelle des conducteurs de taxi et leur formation continue**

**Le Préfet de Police**

Vu le code des transports et notamment son article R.3120-9 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DTPP 2013-693 du 25 juin 2013 relatif au renouvellement de l'agrément de trois ans d'un organisme de formation assurant la préparation du certificat de capacité professionnelle des conducteurs de taxi et la formation continue ;

Vu l'arrêté 2014-00407 du 21 mai 2014 modifié relatif à la composition et au fonctionnement de la commission des taxis et des voitures de petite remise ;

Vu les demandes déposées par l'école ADE FORMATION en date des 10 octobre 2015, 2 février, et 19 février 2016, représentée par son gérant, Monsieur Carlos Alberto ALFONSO DIAZ ;

Vu l'avis de la commission des taxis et voitures de petite remise ;

Sur proposition du directeur des Transports et de la Protection du Public,

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
*Liberté Egalité Fraternité*



PRÉFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73  
Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> – mél : [courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr](mailto:courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr)

1

## Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** – L'agrément de l'école ADE FORMATION - 25 boulevard Carnot – 93200 SAINT-DENIS est renouvelé pour une période de cinq ans sous le numéro 14-10 afin d'assurer :

- la préparation au certificat de capacité professionnelle des conducteurs de taxi,
- la formation continue des conducteurs de taxi.

**Article 2.** – Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris, et de la Préfecture de Police ».

Pour le Préfet de Police et par délégation,  
Le Directeur des Transports et de la Protection du Public

Le sous-directeur  
des déplacements et de l'espace public

Michel MARQUER

Préfecture de Police

75-2016-04-12-010

Arrêté n°DTPP 2016-339 portant renouvellement  
d'agrément d'un organisme de formation assurant la  
préparation du certificat de capacité professionnelle des  
conducteurs de taxi et leur formation continue - école  
"SARL TAXI ECOLE BBV" située 2 bis rue Dupont de  
l'Eure 75020 PARIS

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA  
PROTECTION DU PUBLIC  
SOUS-DIRECTION DES DEPLACEMENTS ET DE L'ESPACE  
PUBLIC  
Bureau des taxis et transports publics

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° DTPP 2016- 339**  
**du 12 AVR. 2016 portant renouvellement d'agrément d'un organisme de**  
**formation assurant la préparation du certificat de capacité**  
**professionnelle des conducteurs de taxi et leur formation continue**

**Le Préfet de Police**

Vu le code des transports et notamment son article R.3120-9 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DTPP 2013-317 du 14 mars 2013 relatif au renouvellement de l'agrément de trois ans d'un organisme de formation assurant la préparation du certificat de capacité professionnelle des conducteurs de taxi et la formation continue ;

Vu l'arrêté 2014-00407 du 21 mai 2014 modifié relatif à la composition et au fonctionnement de la commission des taxis et des voitures de petite remise ;

Vu les demandes déposées par l'école SARL TAXI ECOLE BBV en date des 18 mars 2016 et 5 avril 2016, représentée par son gérant, Monsieur Bernard BOULANGER ;

Vu l'avis de la commission des taxis et voitures de petite remise ;

Sur proposition du directeur des Transports et de la Protection du Public,

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
*Liberté Egalité Fraternité*



PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73  
Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> – mél : [courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr](mailto:courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr)

1

## **Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>.** – L'agrément de l'école SARL TAXI ECOLE BBV- siège social - 2 bis rue Dupont de l'Eure-75020 PARIS (locaux pédagogique 73 rue Damrémont-75018 PARIS) est renouvelé pour une période de cinq ans sous le numéro 10-10 afin d'assurer :

- la préparation au certificat de capacité professionnelle des conducteurs de taxi,
- la formation continue des conducteurs de taxi.

**Article 2.** – Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris, et de la Préfecture de Police ».

Pour le Préfet de Police, et par délégation,  
Le Directeur des Transports et de la Protection du Public

Le sous-directeur  
des déplacements et de l'espace public

Michel MARQUER



Préfecture de Police

75-2016-04-12-012

Arrêté n°DTPP 2016-340 portant renouvellement  
d'agrément d'un organisme de formation assurant la  
préparation du certificat de capacité professionnelle des  
conducteurs de taxi et leur formation continue - école  
"ÉCOLE DE TAXIS de PARIS  
ILE-DE-FRANCE-ETPIF" située 129 rue Jules Guesde  
92300 LEVALLOIS-PERRET



DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA  
PROTECTION DU PUBLIC  
SOUS-DIRECTION DES DEPLACEMENTS ET DE L'ESPACE  
PUBLIC  
Bureau des taxis et transports publics

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° DTPP 2016- 340**  
**du 12 AVR. 2016 portant renouvellement d'agrément d'un organisme de**  
**formation assurant la préparation du certificat de capacité**  
**professionnelle des conducteurs de taxi et leur formation continue**

**Le Préfet de Police**

Vu le code des transports et notamment son article R.3120-9 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DTPP 2013-315 du 14 mars 2013 relatif au renouvellement de l'agrément de trois ans d'un organisme de formation assurant la préparation du certificat de capacité professionnelle des conducteurs de taxi et la formation continue ;

Vu l'arrêté 2014-00407 du 21 mai 2014 modifié relatif à la composition et au fonctionnement de la commission des taxis et des voitures de petite remise ;

Vu les demandes déposées par l'école ECOLE DE TAXIS de PARIS ILE-DE-FRANCE-ETPIF en date des 10 décembre 2015, et 31 mars 2016 représentée par son président Monsieur Bernard PERROT ;

Vu l'avis de la commission des taxis et voitures de petite remise ;

Sur proposition du directeur des Transports et de la Protection du Public,

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
*Liberté Egalité Fraternité*



PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais -75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73  
Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)  
<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> – mél : [courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr](mailto:courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr)

1



## **Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>.** – L'agrément de l'école ECOLE DE TAXIS de PARIS ILE-DE-FRANCE-ETPIF 129 rue Jules Guesde-92300 LEVALLOIS-PERRET est renouvelé pour une période de cinq ans sous le numéro 02-10 afin d'assurer :

- la préparation au certificat de capacité professionnelle des conducteurs de taxi,
- la formation continue des conducteurs de taxi.

**Article 2.** – Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris, et de la Préfecture de Police ».

Pour le Préfet de Police et par délégation,  
Le Directeur des Transports et de la Protection du Public

**Le sous-directeur  
des déplacements et de l'espace public**

**Michel MARQUER**

Préfecture de Police

75-2016-04-12-007

Arrêté n°DTPP 2016-341 autorisant l'exploitation d'une école de formation préparant à la formation à l'examen de conducteur de voiture de transport avec chauffeur (VTC), et à la formation continue - établissement "SAS FORMATRANS PARIS" situé 20/22 rue des Petits-Hôtels  
75010 PARIS



## PREFECTURE DE POLICE

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA  
PROTECTION DU PUBLIC  
SOUS-DIRECTION DES DEPLACEMENTS ET DE L'ESPACE  
PUBLIC

Bureau des taxis et transports publics

### **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° DTPP 2016- 341** **du 12 AVR. 2016 autorisant l'exploitation d'une école de formation** **préparant à la formation à l'examen de conducteur de voiture de** **transport avec chauffeur (VTC), et à la formation continue**

#### **Le Préfet de Police**

Vu le code des transports et notamment son article R.3120-9 ;

Vu l'arrêté du 2 février 2016 relatif aux conditions d'agrément des centres de formation de conducteurs de voiture de transport avec chauffeur ;

Vu les demandes déposées par l'école SAS FORMATRANS PARIS en date des 1<sup>er</sup> mars et 24 mars 2016, représentée par son gérant M Gérard CIUNEL ;

Sur proposition du directeur des transports et de la protection du public,

#### **Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>.** – L'établissement SAS FORMATRANS PARIS siège social et centre de formation 20 / 22 rue des Petits-Hôtels 75010 PARIS, est agréé pour une période de cinq ans sous le numéro d'agrément n° 16-01 afin d'assurer :

- la préparation à l'examen de conducteur de voiture de transport avec chauffeur (VTC),
- la formation continue des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur (VTC).

**Article 2.** – Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris, et de la Préfecture de Police ».

Pour le Préfet de Police et par délégation,  
Le Directeur des Transports et de la Protection du Public

Le sous-directeur  
des déplacements et de l'espace public

**Michel MARQUER**

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
*Liberté Egalité Fraternité*



PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais -75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> – mél : [courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr](mailto:courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr)

Préfecture de Police

75-2016-04-12-011

Arrêté n°DTPP 2016-343 portant renouvellement  
d'agrément d'un organisme de formation assurant la  
préparation du certificat de capacité professionnelle des  
conducteurs de taxi et leur formation continue - école  
"SARL SOCIETE RENEE TRASSARD" située 26 avenue  
Carnot 94190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA  
PROTECTION DU PUBLIC  
SOUS-DIRECTION DES DEPLACEMENTS ET DE L'ESPACE  
PUBLIC  
Bureau des taxis et transports publics

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° DTPP 2016- 343**  
**du 12 AVR. 2016 portant renouvellement d'agrément d'un organisme de**  
**formation assurant la préparation du certificat de capacité**  
**professionnelle des conducteurs de taxi et leur formation continue**

**Le Préfet de Police**

Vu le code des transports et notamment son article R.3120-9 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DTPP 2013-600 du 3 juin 2013 relatif au renouvellement de l'agrément d'un an d'un organisme de formation assurant la préparation du certificat de capacité professionnelle des conducteurs de taxi et la formation continue ;

Vu l'arrêté préfectoral modificatif n° DTPP 2014-822 du 10 septembre 2014 relatif au renouvellement de l'agrément de trois ans d'un organisme de formation assurant la préparation du certificat de capacité professionnelle des conducteurs de taxi et la formation continue ;

Vu l'arrêté 2014-00407 du 21 mai 2014 modifié relatif à la composition et au fonctionnement de la commission des taxis et des voitures de petite remise ;

Vu les demandes déposées par l'école SARLSOCIETE RENEE TRASSARD en date des 2 décembre 2015 et 10 février 2016, représentée par sa gérante Madame SODJI Géraldine ;

Vu l'avis de la commission des taxis et voitures de petite remise ;

Sur proposition du directeur des Transports et de la Protection du Public,  
**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
*Liberté Egalité Fraternité*



PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73  
Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> - mél : [courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr](mailto:courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr)

1



## Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** – L'agrément de l'école SARL SOCIETE RENEE TRASSARD- 26 avenue Carnot 94190 VILLENEUVE SAINT-GEORGES est renouvelé pour une période de cinq ans sous le numéro 07-10 afin d'assurer :

- la préparation au certificat de capacité professionnelle des conducteurs de taxi,
- la formation continue des conducteurs de taxi.

**Article 2.** – Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris, et de la Préfecture de Police ».

Pour le Préfet de Police et par délégation,  
Le Directeur des Transports et de la Protection du Public

Le sous-directeur  
des déplacements et de l'espace public

Michel MARQUER

Préfecture de Police

75-2016-04-12-008

Arrêté n°DTPP 2016-344 portant agrément d'un organisme  
de formation assurant la préparation du certificat de  
capacité professionnelle des conducteurs de taxi et la  
formation continue - établissement "UNT FORMATIONS"  
situé 1 bis rue du Havre 75008 PARIS





DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA  
PROTECTION DU PUBLIC  
SOUS-DIRECTION DES DEPLACEMENTS ET DE L'ESPACE  
PUBLIC  
Bureau des taxis et transports publics

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° DTTP 2016- 344**  
**du 12 AVR. 2016** portant agrément d'un organisme de formation  
assurant la préparation du certificat de capacité professionnelle des  
conducteurs de taxi et la formation continue

**Le Préfet de Police**

Vu le code des transports et notamment son article R.3120-9 ;

Vu l'arrêté 2014-00407 du 21 mai 2014 modifié relatif à la composition et au fonctionnement de la commission des taxis et des voitures de petite remise ;

Vu les demandes déposées par l'école UNT FORMATIONS en date des 8 octobre 2015, 7 décembre 2015, 18 février 2016, 23 mars 2016 et 4 avril 2016, représentée par Monsieur Alain GRISET, président de l'école UNT FORMATIONS ;

Vu l'avis de la commission des taxis et voitures de petite remise ;

Sur proposition du directeur des Transports et de la Protection du Public,

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
*Liberté Egalité Fraternité*



PRÉFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais -75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73  
Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> – mél : [courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr](mailto:courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr)

1

## Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** – L'établissement UNT FORMATIONS siège social 1 Bis rue du Havre-75008 PARIS (locaux pédagogiques 72 rue de Reuilly-75012 PARIS), est agréé pour une période de cinq ans sous le numéro d'agrément n° 16-39 afin d'assurer :

- la préparation au certificat de capacité professionnelle des conducteurs de taxi,
- la formation continue des conducteurs de taxi.

**Article 2.** – Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris, et de la Préfecture de Police ».

Pour le Préfet de Police et par délégation,  
Le Directeur des Transports et de la Protection du Public

Le sous-directeur  
des déplacements et de l'espace public

Michel MARQUER

Préfecture de Police

75-2016-04-06-001

Liste des arrêtés d'autorisation relatifs à l'installation d'un système de vidéoprotection après avis de la Commission Départementale de Vidéoprotection.

Liste des arrêtés d'autorisation à publier, relatifs à l'installation d'un système de vidéoprotection après avis de la Commission Départementale de Vidéoprotection du 6 avril 2016

numéro de l'arrêté préfectoral	Déclarant	Qualité	Nom de la société	Adresse de l'établissement	Arrondissement
20080948 VSR 75	Monsieur	Le Responsable Sécurité Réseaux IDF	CM-CIC SERVICES	300, rue Saint Honoré	1
20160485 VS 75	Mme Virginie FANTE	Directeur administratif financier	SA CASTY DELPHES "Arje"	3, rue de Casiglione	1
20160484 VS 75	Mme Haiou LI	Gérante	SNC NEW TABAC DE LA REYNIE	26, rue de La Reynie	1
20160108 VS 75	Mme Roxanne HOSSEINIAN	Directrice construction et maintenance	LE PAIN QUOTIDIEN	97, rue Rambuteau	1
20160461 VS 75	M. Gérard DE NANTEUIL	Gérant	CREPERIE FRAMBOISE-LOUVRE SAINT HONORE	2/4, rue de l'Échelle	1
20160578 VS 75	Mme Michèle CASSEGRAIN	Directrice Générale	LES BOUTIQUES LONGCHAMP Maroquinerie	271, rue Saint Honoré	1
20160426 VS 75	M. Samuel EDON	Directeur Sécurité SEPHORA	SEPHORA MAG 1906 Cosmétiques et soins	Centre commercial La Canopée 4, rue de la Canopée	1
20110342 VSR 75	Mme Zoe TEDESCO	Directeur Général	UNION HOTELIERE PARISIENNE HOTEL DE VENDOME	1, place Vendôme	1
20160412 VS 75	Mme Joanna HAMOU	Pharmacien Gérant	SELAS "SELAS PHARMACIE MODERNE DU SENTIER"	7, rue des Petits Carreaux	2

20160483 VS 75	M. Yves GOLLETTY	Gérant	ECO FINANCE Armurerie de la Bourse	37, rue Vivienne	2
20160501 VS 75	M. Thierry NURIT	Directeur	LA MADELEINE BASTILLE Bar-restaurant	39, boulevard de Bonne-Nouvelle	2
20160521 VS 75	M. Aymar LE ROUX	Responsable pôle technique et sûreté	PICARD	6, rue du Quatre Septembre	2
20160585 VS 75	M. Gang PAN	Gérant	SARL PETIT PAN Articles pour enfants	37, rue François Miron	4
20160582 VS 75	M. Gang PAN	Gérant	SARL PETIT PAN Articles pour enfants	39, rue François Miron	4
20160584 VS 75	M. Gang PAN	Gérant	SARL PETIT PAN Articles pour enfants	76, rue François Miron	4
20083555 VSR-75	Monsieur	Le Chargé de Sécurité	CM-CIC SERVICES	69, boulevard Saint Germain	5
20110300 VSR-75	Monsieur	Le Chargé de Sécurité	CM-CIC SERVICES	25, rue Monge	5
20160612 VS 75	M. Patrick CHENG	Gérant	TABAC DE LA MUTUALITE	13, rue Monge	5
20084139 VSR 75	M. Paul DELAHOUSSE	Directeur Organisation et Equipement	GIBERT JEUNE RIVE GAUCHE	23, quai Saint Michel	5
20084138 VSR 75	M. Paul DELAHOUSSE	Directeur Organisation et Equipement	GIBERT JEUNE RIVE GAUCHE	27, quai Saint Michel	5
20084109 VSR 75	Monsieur	Le Responsable Sécurité Réseaux IDF	CM-CIC SERVICES	75, rue de Remes	6
20101004 VSR 75	M. Xavier MALCHER	Directeur Service Sécurité	CM-CIC SERVICES	94, rue de Remes	6

20160499 VS 75	Mme Jeanne BRUNEL	Présidente AINDC	ASSOCIATION IMMOBILIERE NOTRE DAME DES CHAMPS	39, rue Notre Dame des Champs	6
20160620 VS 75	M. Georges-Philippe VALLOIS	Président	GALERIE GEORGES-PHILIPPE VALLOIS Galerie d'art	33, rue de Seine	6
20160655 VS 75	M. Georges-Philippe VALLOIS	Président	GALERIE GEORGES-PHILIPPE VALLOIS Galerie d'art	36, rue de Seine	6
20160613 VS 75	M. Hervé BRUEL	Président	LE ROUSSILLON Restauration	186, rue de Grenelle	7
20160224 VS 75	M. Aldo GOTTI	Directeur Régional France	PRADA RETAIL France SAS	Centre commercial Le Bon Marché 24, rue de Sévres	7
20160219 VS 75	M. Aldo GOTTI	Directeur Régional France	PRADA RETAIL France SAS	Centre commercial Le Bon Marché 24, rue de Sévres	7
20080228 VSR 75	M. ABDELJELIL	Responsable de Sécurité du Groupe VIVENDI	SA VIVENDI DIRECTION DES SERVICES GENERAUX	Pénitencier vidéoprotégé - 6, rue de Tilsitt, - 40 et 42, avenue de Friedland, - 59 et 61, avenue Hoche,	8
20110285 VSR 75	Monsieur	Le Chargé de Sécurité	CM-CIC SERVICES	7, boulevard Malesherbes	8
20160489 VS 75	Monsieur	Le Responsable Sécurité Réseaux IDF	CM-CIC SERVICES	3, place de Clichy	8
20084611 VSR 75	Monsieur	Le Responsable Sécurité Réseaux IDF	CM-CIC SERVICES	42, rue La Boétie	8
20160618 VS 75	Monsieur	Le Responsable Sécurité Réseaux IDF	CM-CIC SERVICES	26, avenue Hoche	8
20080235 VSR 75	Monsieur	Le Gestionnaire des Moyens	SOCIETE GENERALE	1, avenue de Friedland	8
20160659 VS 75	M. Alain GIBELIN	Le DOPC	PREFECTURE DE POLICE	3, avenue du Général Eisenhower	8



20160496 VS 75	Mme Cécile PREVOST	Direction des Ressources Humaines	BACCARAT Bijouterie	79, rue du Faubourg Saint Honoré	8
20160459 VS 75	M. Jean-Michel CHARPENTIER	Directeur	AC MARGNAN "L'Entrecocte de Paris"	29, rue de Maignan	8
20160609 VS 75	M. Ian BANKIER	Président Directeur Général	THE WHISKY SHOP Vente de spiritueux	7, place de la Madeleine	8
20160463 VS 75	M. Gérard DE NANTEUIL	Gérant	CREPERIE FRAMBOISE-CHAMPS ELYSEES	7, rue de Ponthieu	8
20160536 VS 75	M. Benjamin PATOU	Président	SAS MANKO MONTAIGNE Restauration	15, avenue Montaigne	8
20101514 BVS 75	M. Jean-Jacques SALAUN	Directeur Général	ZARA 355 Prêt-à-Porter	44, avenue des Champs Elysees	8
20160223 VS 75	M. Aldo GOTTI	Directeur Régional France	PRADA RETAIL France SAS	10, avenue Montaigne	8
20160389 VS 75	M. Manuel PUIG	Président Directeur Général	NINA RICCI Prêt-à-Porter	39, avenue Montaigne	8
20160522 VS 75	M. Michel LEGER	Gérant	SARL MICHEL LEGER "HOTEL SYDNEY OPERA"	50, rue des Mathurins	8
20085389 VSR 75	M. Vincent ARRIZABALAGA	Responsable Exploitation Magasin	DECATHLON	26, avenue de Wagram	8
20080920 VSR 75	Monsieur	Le Responsable Sécurité Réseaux IDF	CM-CIC SERVICES	98, rue Saint Lazare	9
20080919 VSR 75	Monsieur	Le Responsable Sécurité Réseaux	CM-CIC SERVICES	77, rue Saint Lazare	9
20086555 VSR 75	Monsieur	Le Responsable Sécurité Réseaux IDF	CM-CIC SERVICES	10, rue de Caumartin	9

2008273 BVS 75	Monsieur	Le Responsable Sûreté Sécurité Territorial	LE CREDIT LYONNAIS LCL	49, rue de Clichy	9
20160080	M. Jérôme TRIMAL	Responsable Sécurité France	LOUIS VUITTON MALLETTIER "LVM"	40, boulevard Haussmann	9
20100905 VSR 75	M. Jérôme TRIMAL	Responsable Sécurité France	LOUIS VUITTON MALLETTIER "LVM"	64, boulevard Haussmann	9
20152137 VS 75	M. Vincent PELLECCIA	Gérant	SARL VS ET ASSOCIES LE P'TIT BARCELONE Restauration	10, rue de la Boule Rouge	9
20160353 VS 75	M. Michel MELON	Responsable Sécurité	STELLA MC CARTNEY France	64, boulevard Haussmann 1er étage	9
20160354 VS 75	M. Michel MELON	Responsable Sécurité	STELLA MC CARTNEY France	40, boulevard Haussmann 1er étage	9
20160397 VS 75	Mme Isabelle GUICHOT	Président Directeur Général	BALENCIAGA SA	64, boulevard Haussmann 1er étage	9
20160398 VS 75	Mme Isabelle GUICHOT	Président Directeur Général	BALENCIAGA SA	64, boulevard Haussmann RDC	9
20160105 VS 75	M. Aldo GOTTI	Directeur Régional France	PRADA RETAIL France SAS	64, boulevard Haussmann 2ème étage	9
20160220 VS 75	M. Aldo GOTTI	Directeur Régional France	PRADA RETAIL France SAS	64, boulevard Haussmann	9
20160111 VS 75	M. Aldo GOTTI	Directeur Régional France	PRADA RETAIL France SAS	R+1 40, boulevard Haussmann	9
20160104 VS 75	M. Aldo GOTTI	Directeur Régional France	PRADA RETAIL France SAS	64, boulevard Haussmann	9
20160387 VS 75	M. Michel MELON	Responsable Sécurité	BOTTEGA VENETA France Prêt-à-Porter	40, boulevard Haussmann	9

20100139 VSR 75	Mme Angéla ZABALETTA	Responsable Sécurité et Process	MARIONNAUD	17-17 bis, boulevard de Rochechouard	9
20160577 VS 75	Mme Delphine LEQUERME	Gérante	SARL 78 LA FAYETTE Salon de coiffure	78, rue La Fayette	9
20160576 VS 75	M. Xavier LE RU	Directeur Général	WB AMBASSADOR Hôtel	16, boulevard Haussmann	9
20080687 VSR 75	Monsieur	Le Responsable Sécurité Réseaux IDF	CM-CIC SERVICES	93, rue La Fayette	10
20160395 VS 75	M. Baojun YU	Gérant	LE NINAS Tabac	52, rue du Faubourg Saint Martin	10
20160458 VS 75	M. Chabane HAMICI	Gérant	SAS SCH "KISS FOOD"	252, rue du Faubourg Saint Martin	10
20160145 VS 75	Mme Carole BABEL	Direction	SNC FRIG38 "M GALLERY"	38, rue de l'Échiquier	10
20160318 VS 75	M. Mahame SAKO	Gérant	SQUARED Prêt-à-Porter	4-6, rue du Château Landon	10
20152201 VS 75	M. Manoranjan SUNDARA VINAGARAM	Gérant	THULASI Bien-être et cosmétiques	58, passage Brady	10
20160510 VS 75	Mme Nathalie DELORME	Gérante	ECIG & ZEN Vente de cigarettes électroniques	37, rue de l'Échiquier	10
20110277 VSR 75	Monsieur	Le Responsable Sécurité Réseaux IDF	CM-CIC SERVICES	132, avenue Parmentier	11
20080945 VSR 75	Monsieur	Le Responsable Sécurité Réseaux IDF	CM-CIC SERVICES	134, avenue Parmentier	11
20080691 VSR 75	Monsieur	Le Responsable Sécurité Réseaux IDF	CM-CIC SERVICES	89, boulevard Voltaire	11

20160486 VS 75	Mme Baile HUANG	Gérante	LE PHILOSOPHE HUANG BAYLE	262, boulevard Voltaire	11
20160390 VS 75	M. Alban ZHAN	Gérant	LE BALTO	18, rue Oberkampf	11
20100200 VSR 75	Mme Angela ZABALETTA	Responsable Sécurité et Process	MARIONNAUD	50, rue de la Roquette	11
20160389 VS 75	M. Didier VARDON	Sous-Directeur de la Sécurité et de la Gestion de Crise	FOIRE DU TRONE MAIRIE DE PARIS	Pelouse de Reuilly	12
20084506 VS 75	M. Alain GIBELIN	Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation	FOIRE DU TRONE	Pelouse de Reuilly	12
20160634 VS 75	M. Alain GIBELIN	Le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation	PREFECTURE DE POLICE	avenue de l'Ecole de Joinville	12
20160493 VS 75	M. Toufik FERDOUS	Gérant	CARREFOUR CITY	36-44, rue Wagninies	12
20160547 VS 75	M. Vincent LELIEVRE	Directeur d'Exploitation	SELECT SERVICE PARTNER "BRIOCHE DOREE" Restauration	Gare de Lyon Hall 3 place Louis Armand	12
20160549 VS 75	M. Vincent LELIEVRE	Directeur d'Exploitation	SELECT SERVICE PARTNER "BRIOCHE DOREE" Restauration	Gare de Lyon place Louis Armand	12
20160543 VS 75	M. Vincent LELIEVRE	Directeur d'Exploitation	SELECT SERVICE PARTNER "BRIOCHE DOREE DIDEROT" Restauration	Gare de Lyon place Louis Armand	12
20160545 VS 75	M. Vincent LELIEVRE	Directeur d'Exploitation	SELECT SERVICE PARTNER "STARBUCKS" Restauration	Gare de Lyon Hall 1 place Louis Armand	12
20160548 VS 75	M. Vincent LELIEVRE	Directeur d'Exploitation	SELECT SERVICE PARTNER "BRIOCHE DOREE" Restauration	Gare de Lyon Parvis place Louis Armand	12
20160546 VS 75	M. Vincent LELIEVRE	Directeur d'Exploitation	SELECT SERVICE PARTNER "BRIOCHE DOREE PARVIS SALLE" Restauration	Gare de Lyon Parvis Salle place Louis Armand	12

20160533 VS 75	M. Vincent LELIEVRE	Directeur d'Exploitation	SELECT SERVICE PARTNER "BONNE JOURNEE GAMMA" Restauration	Gare de Lyon place Louis Armand	12
20160530 VS 75	M. Vincent LELIEVRE	Directeur d'Exploitation	SELECT SERVICE PARTNER "EAT SHOP MED" Restauration	Gare de Lyon place Louis Armand	12
20160537 VS 75	M. Vincent LELIEVRE	Directeur d'Exploitation	SELECT SERVICE PARTNER "MED HALL" Restauration	Gare de Lyon Hall 3 place Louis Armand	12
20160542 VS 75	M. Vincent LELIEVRE	Directeur d'Exploitation	SELECT SERVICE PARTNER "MEZZO DI PASTA" Restauration	Gare de Lyon place Louis Armand	12
20160555 VS 75	M. Vincent LELIEVRE	Directeur d'Exploitation	SELECT SERVICE PARTNER "SSP France ECONOMAT" Restauration	83, rue du Charolais	12
20160544 VS 75	M. Vincent LELIEVRE	Directeur d'Exploitation	SELECT SERVICE PARTNER "SSP France ECONOMAT" Restauration	Gare de Lyon place Louis Armand	12
20160538 VS 75	M. Vincent LELIEVRE	Directeur d'Exploitation	SELECT SERVICE PARTNER "SSP France ECONOMAT" Restauration	Gare de Lyon Hall 3 place Louis Armand	12
20160506 VS 75	Mme Nathalie DELORME	Géramie	ECIC & ZEN Vente de cigarettes électroniques	3, rue de Picpus	12
20160257 VS 75	M. Renan VELLY	Directeur	COGEDIM STORE Agencement d'appartements	Bercy Village Chai n°50	12
20081730 VSR 75	M. Xavier MALCHER	Directeur Service Sécurité	CM-CIC SERVICES	16-20, place Jeanne d'Arc	13
20084158 VSR 75	Monsieur	Le Responsable Sécurité Réseaux IDF	CM-CIC SERVICES	90, avenue de France	13
20084493 VSR 75	Monsieur	Le Directeur Service Sécurité	BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS BPRI	1, rue de l'Amiral Mouchez	13
20160638 VS 75	M. Alain GIBELIN	Le DOPC	PREFECTURE DE POLICE	71, rue Albert	13

20131561 BVS 75	M. Alain GIBELIN	Le DOPC	PREFECTURE DE POLICE	24-26, boulevard de l'Hôpital	13
20160617 VS 75	Mme Christine CLERICI	Président	UNIVERSITE PARIS DIDEROT	50, rue Alice Domon et Léonie Duquet	13
20100757 VSR 75	Mme Josiane FERRARIO	Présidente	TIR 1000 AMT Armurerie, stand de tir	90, rue Jeanne d'Arc	13
20160608 VS 75	M. Frédéric NIBELLE	Directeur informatique	LITTLE EXTRA Accessoires cuisine et décoration	30, avenue d'Italie	13
20160380 VS 75	Mme Annie COHEN-BETTAN	Pharmacienne	PHARMACIE COHEN BETTAN	57, rue de l'Ouest	14
20084541 VSR 75	M. Xavier MALCHER	Directeur Service Sécurité	CM-CIC SERVICES	113, rue d'Alsia	14
20082383 VSR 75	M. Xavier MALCHER	Directeur Service Sécurité	CM-CIC SERVICES	47, rue de Gergovie	14
20082806 VSR 75	M. Xavier MALCHER	Directeur Service Sécurité	CM-CIC SERVICES	31, rue Maurice Ripiole	14
20101304 VSR 75	M. Xiaowei BAO	Gérant	LA BOUFFARDE Tabac	177, boulevard Brune	14
20160487 VS 75	M. Rudy REGNERY	Gérant	EURL FANTASHIA PAIN, AMOUR ET FANTASHIA Boulangerie	35, rue d'Alsia	14
20160600 VS 75	M. Gilles COMMENDY	Directeur Réseau	DE NEUVILLE SAS Chocolatier	115, rue de Losserand	14
2011026 VSR 75	Monsieur	Le Responsable Sécurité Réseaux IDF	CM-CIC SERVICES	37, avenue Félix Faure	15
20080912 VSR 75	Monsieur	Le Responsable Sécurité Réseaux IDF	CM-CIC SERVICES	114, rue de la Convention	15



20160564 VS 75	M. JING YE	Gérante	SNC RUIXING TABAC LES AMATEURS	37, boulevard Victor	15
20160331 VS 75	M. Philippe NDJENG	Manager de Direction	MONOPRIX ENTREPRENEURS	77, rue des Entrepreneurs	15
20160462 VS 75	M. Gérard DE NANTEUIL	Gérant	CREPERIE FRAMBOISE-LA MOTTE PICQUET GRENELLE	51, avenue de La Motte Picquet	15
20160519 VS 75	M. Guillaume LETOURNEL	Assistant Contrôle de Gestion	PROMOD SAS Prêt-à-Porter	330, rue de Vaugirard	15
20160569 VS 75	Mme Stéphanie BOURHY	Responsable magasin	MONOP BEAUTY	218, rue de la Convention	15
20081570 VSR 75	Monsieur	Le Responsable Sécurité Réseaux IDF	CM-CIC SERVICES	28, rue d'Autueil	16
20083643 VSR 75	Monsieur	Le Responsable Sécurité Réseaux IDF	CM-CIC SERVICES	112, avenue Kléber	16
20080774 VSR 75	Monsieur	Le Responsable Service Sécurité BNP Paribas	BNP PARIBAS	24, avenue de Versailles	16
20160591 VS 75	Mme Chantal MILLET	Secrétaire Générale	MAISON DE BALZAC Musée	47, rue Raynouard	16
20120695 BVS 75	M. Georges KHOURY	Directeur du cabinet dentaire	SCM Cabinet dentaire	83, boulevard Exelmans	16
20086801 VSR 75	M. Gilles DEMARTY	Responsable Services Généraux	BACCARAT Bijouterie	11, place des Etats-Unis	16
20152094 BVS 75	M. Sébastien MALJEAN	Responsable informatique	KLEBAR PROG XVI	110 bis, avenue Kléber	16

20160460 VS 75	M. Gérard DE NANTEUIL	Gérant	CREPERIE FRAMBOISE-PASSY TROCADERO	10, boulevard Delessert	16
20160469 VS 75	M. Garry DOOR	Président	SAS MUCAVIX à l'enseigne "LE GRAND BISTRO MUEITE"	10, Chaussée de la Muette	16
20160492 VS 75	Mme Angela ZABALETTA	Responsable Sécurité et Process	MARIONNAUD	43, rue des Belles Feuilles	16
20090710 VSR 75	Mme Angela ZABALETTA	Responsable Sécurité et Process	MARIONNAUD	196 bis, avenue de Versailles	16
20081571 VSR 75	Monsieur	Le Chargé de Sécurité	CM-CIC SERVICES	30, avenue Niel	17
20160470 VS 75	Monsieur	Le Responsable Sécurité Réseaux IDF	CM-CIC SERVICES	6, rue de la Jonquière	17
20160641 VS 75	M. Alain GIBELIN	Le DOPC	PREFECTURE DE POLICE	46, boulevard Bessières	17
20160441 VS 75	M. Stéphane VAYRON	Directeur	LA CIVETTE AROME	17, avenue Mac-Mabon	17
20085558 VSR 75	M. Xavier MALCHER	Directeur Service Sécurité	CM-CIC SERVICES	68, avenue de Saint Ouen	18
20160500 VS 75	M. Olivier HERCOT	Gérant	Centre d'Imagerie Médicale AB MARCADET SELARL AB MARCADET DAUTANCOURT	210-212, rue Marcadet	18
20160580 VS 75	M. Amel CHITOUR	Gérante	SARL ADNAMOURIA Bar	11, rue de la Charbonnière	18
20160594 VS 75	Mme Thi Hong Cam LORISSON	Gérante	EURL J CHLOE NAILS	120, rue Ordener	18
20160610 VS 75	M. Matthieu RICHARD	Gérant d'immeuble	LARBOUILLET IMMOBILIER Agence immobilière	4, rue Galvani	18

20110259 VSR 75	Monsieur	Le Chargé de Sécurité	CM-CIC SERVICES	21, avenue de la Porte des Lilas	19
20080932 VSR 75	Monsieur	Le Responsable Sécurité Réseaux IDF	CM-CIC SERVICES	39, avenue Secrétan	19
20085554 VSR 75	M. Xavier MALCHER	Directeur Service Sécurité	BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS BPRI	191-193, avenue Jean Jaurès	19
20086499 VSR 75	M. Christian BONNOT	Assistant Technique	SERVICES FUNERAIRES MAIRIE DE PARIS	2/12, rue de Bellevue	19
20160523 VS 75	M. Philippe KOUYATE	Directeur	MONOPRIX BELVEDERE	118, avenue Jean Jaurès	19
20160518 VS 75	M. David DE BACKER	Responsable Sécurité	LA VILLETTE FOOD "LA CRIEE"	68, quai de la Seine	19
20081574 VSR 75	Monsieur	Le Responsable Sécurité Réseaux IDF	CM-CIC SERVICES	167, avenue Gambetta	20
20080931 VSR 75	Monsieur	Le Responsable Sécurité Réseaux IDF	CM-CIC SERVICES	62, avenue Gambetta	20
20082142 BYSR 75	Monsieur	Le Responsable Sûreté Sécurité Territoriale	LE CREDIT LYONNAIS LCL	134, rue de Belleville	20
20160319 VS 75	M. Marija PETROVIC	Gérante	TABAC D'EDEN	82/84, boulevard de Belleville	20
20100079 VSR 75	Mme Angela ZABALETTA	Responsable Sécurité et Process	MARIONNAUD	168-170, boulevard de Charonne	20

L'Adjoint au Chef de file bureau



David GEHANNIN